

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5157**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Intervention sociale spécialité Emploi, Territoire et conduite de projets

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Littoral Côte d'Opale, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université du Littoral, Recteur de l'académie, Président de l'université du Littoral

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste du développement local et de l'emploi. Son activité s'inscrit dans les champs suivants : - les politiques de la ville au sens large (équipes MOUS : maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, collectivités locales,...)

- l'insertion par l'économie (plans locaux d'insertion par l'économie, associations locales...)
- les métiers du social (sectoriels ou territorialisés).
- la coordination dans le cadre du développement des métiers d'aide à la personne notamment avec la mise en place des plates formes de services aux particuliers (plan Borloo).
- la coordination dans le cadre des métiers de la médiation sociale (logement social, transports, jeunesse...).
- les métiers émergents de la démocratie locale participative.

Il conçoit et conduit des projets, il anime et manage une équipe. Il établit un diagnostic de territoire. Il met en place des partenariats et développe le travail en réseau.

Il a des compétences en gestion administrative et budgétaire, en communication, en évaluation et développement de la qualité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans les domaines de l'intervention sociale, du développement local et de l'emploi.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Conseiller en emploi et insertion professionnelle
- Conseiller en développement local
- Agent de développement social
- Référent social et professionnel
- Chargé de mission (prévention de la délinquance, santé...)
- Chargé de projet (missions de service à la personne, encadrant de bénévole au sein d'associations...)
- Cadre associatif
- Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse (concours)
- Educateurs médicaux sportifs
- animateur en prévention santé
- animateur spécialisé (en démocratie locale...)
- Conseiller d'insertion et de probation (concours)
- Responsable du suivi des politiques contractuelles multi partenariales (contrats temps libre, contrat enfance, contrats éducatifs locaux...)
- Coordinateur de l'action d'agents de médiation sociale (office HLM,Transport...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 : Acteurs et territoires.

UE 2 : Politiques sociales et institutions.

UE 3 : Montage et conduite de projet de territoires.

UE 4 : Animation d'équipe

UE 5 : Techniques d'enquête.

UE 6 : Communication

UE 7 : Culture générale

UE 8 : Projet tutoré

UE 9 : Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/99

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16/11/06

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/02 publié au JO n° 98 du 26/04/02

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-littoral.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :